



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 avril 2013  
Français  
Original : anglais

**Soixante-septième session**  
Point 130 de l'ordre du jour  
**Budget-programme**  
de l'exercice biennal 2012-2013

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

**Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel**

**Rapport du Secrétaire général**

### *Résumé*

Le présent rapport contient les prévisions de dépenses pour 2013 du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel.

Les prévisions de dépenses du Bureau de l'Envoyé spécial pour 2013 s'élèvent à 4 094 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

L'Assemblée générale est invitée à approuver le budget pour 2013 du Bureau de l'Envoyé spécial et à ouvrir un crédit d'un montant net de 4 094 500 dollars, déduction faite des contributions du personnel (montant brut : 4 313 300 dollars), conformément aux procédures énoncées dans sa résolution 41/213.



## **I. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel**

*(4 094 500 dollars)*

### **Historique, mandat et objectif**

1. Au cours du débat général de l'Assemblée générale qui s'est tenu en 2012, le Secrétaire général a réuni les représentants des États Membres pour parler de la détérioration de la situation humanitaire et des conditions de sécurité dans la région du Sahel. La majorité des États Membres, y compris ceux siégeant au Conseil de sécurité, a estimé que la situation au Sahel constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales et qu'il fallait y trouver une solution globale.

2. En conséquence, le Secrétaire général a nommé, en octobre 2012, un Envoyé spécial pour le Sahel chargé d'élaborer une stratégie intégrée et d'en superviser la mise en œuvre. Elle viserait à traiter les causes profondes de l'insécurité dans la région, notamment celles liées aux quatre domaines clefs que sont la sécurité, la gouvernance, l'aide humanitaire et le développement, et à faire respecter les droits de l'homme, question commune à tous ces domaines. Les dépenses engagées par l'Envoyé spécial pour la période allant d'octobre au 31 décembre 2012 ont été financées par des ressources extrabudgétaires. Le financement des dépenses prévues pour le début de l'année 2013 est régi par une autorisation d'engagement, conformément aux dispositions adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/249 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2012-2013, sous réserve que le Secrétaire général atteste que ces dépenses ont trait au maintien de la paix et de la sécurité.

3. Dans sa résolution 2071 (2012), le Conseil de sécurité s'est félicité de la désignation de l'Envoyé spécial pour le Sahel, rappelant que ce dernier avait pour mission de mobiliser la communauté internationale en faveur du Sahel, de coordonner la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et de définir les paramètres d'une solution globale à la crise malienne.

4. Afin d'élaborer la stratégie intégrée et de la mettre en œuvre, l'Envoyé spécial a entamé des consultations avec les principales parties prenantes que sont les gouvernements de la région, les organisations régionales, la société civile, les partenaires bilatéraux et multilatéraux (y compris les institutions financières internationales) et les agents de l'Organisation des Nations Unies déployés sur le terrain. En coopération avec les acteurs nationaux, l'Envoyé spécial analyse les principales difficultés auxquelles la région doit faire face, et mobilise des ressources destinées à soutenir l'effort de développement au niveau local et le renforcement des capacités dans les secteurs clefs, tels que le contrôle des frontières.

5. L'horizon de planification du Bureau de l'Envoyé spécial est de deux ans, à compter de janvier 2013, au cours desquels des travaux soutenus et simultanés seront menés dans les domaines suivants : a) élaboration et perfectionnement de la stratégie dans le cadre de consultations approfondies; b) mobilisation de ressources suffisantes pour pallier les difficultés de la région; c) coordination de l'aide internationale fournie en réponse à ces difficultés; et d) assistance aux institutions locales visant à favoriser les changements structurels et fondamentaux nécessaires à une stabilité pérenne.

6. Les gouvernements de la région et les équipes de pays des Nations Unies présentes dans chacun des pays poursuivront les travaux entrepris par le Bureau dans les quatre domaines clefs de la stratégie une fois achevé le mandat de ce dernier.

#### **Coopération avec d'autres entités**

7. Le Bureau de l'Envoyé spécial bénéficie de l'appui fonctionnel du Département des affaires politiques et de l'assistance administrative du Département de l'appui aux missions. Durant l'exécution du mandat qui leur a été attribué, l'Envoyé spécial et son Bureau poursuivront leurs consultations et leur coopération avec le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Bureau des Nations Unies au Mali (BUNUMA), les coordonnateurs résidents sur le terrain, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

8. Le Bureau de l'Envoyé spécial est situé à Rome, dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui fournit, moyennant remboursement, l'appui logistique et le soutien à l'infrastructure nécessaires sur place. Il faut ajouter à cela les services rendus par le Centre de services mondial de Brindisi. Des économies d'échelle sont réalisées grâce à l'utilisation des capacités, des compétences techniques et du réseau informatique et de communication du Centre de services mondial et de la FAO.

9. Dans l'exercice de ses fonctions au Sahel, le Bureau de l'Envoyé spécial s'appuiera sur les capacités logistiques et administratives des entités de l'ONU présentes dans la région (BRSAO, BUNUMA et PNUD) pour assurer un appui et une coordination d'urgence.

#### **Résultats obtenus**

10. Le Secrétaire général a nommé l'Envoyé spécial pour le Sahel en octobre 2012 et le Bureau de ce dernier à Rome est opérationnel depuis décembre 2012. Aucun indicateur de résultats n'est donc encore disponible à ce jour.

#### **Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2013**

11. Si l'on veut que la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel soit efficace, il est impératif d'en confier les rênes aux gouvernements de la région. La stratégie sera donc fondée sur le principe du contrôle national.

12. Le succès de la stratégie dépendra en grande partie de la volonté des bailleurs internationaux d'aider ensemble, et de manière coordonnée, les pays du Sahel. Il faudra assurer sur le terrain les conditions de sécurité nécessaires pour mener à bien d'importants projets dans les quatre domaines de la stratégie. Cette responsabilité incombe au premier chef aux gouvernements de la région.

13. Le Bureau continuera de s'employer en priorité à remédier aux crises humanitaires causées par des catastrophes naturelles ou par des conflits. L'attention et les moyens qu'il pourra consacrer au développement à plus long terme

dépendront donc de l'ampleur des besoins humanitaires dans la région. Il faut toutefois noter que l'attention et les moyens consacrés au développement permettront, à long terme, de rendre les populations moins vulnérables face aux catastrophes naturelles et aux conflits, qui font le lit des crises humanitaires.

14. Pour perfectionner la stratégie, il faudra organiser des consultations avec les responsables des gouvernements, des manifestations en coopération avec les organisations régionales et la communauté internationale, des réunions avec les acteurs clefs de l'Organisation et des conférences rassemblant des groupes issus de la société civile, des chefs tribaux et religieux, des femmes, des jeunes et des représentants du milieu universitaire.

15. Ces consultations permettront de cerner les principales difficultés auxquelles se heurte la région du Sahel. Pour y remédier, il faudra ensuite mobiliser les moyens, les compétences techniques et la volonté politique des parties prenantes dans les quatre sphères concernées (gouvernements de la région, communauté internationale, système des Nations Unies et population du Sahel).

16. Les ressources nécessaires à la réalisation de cet objectif seront mobilisées à l'occasion de consultations avec les principaux pays donateurs et de réunions avec les grandes institutions financières multilatérales. Ces ressources comprendront à la fois des dons financiers et des aides en nature et seront mobilisées au titre d'un fonds d'action pour le Sahel qui servira de cadre à l'adéquation des besoins et des ressources.

17. Les dispositifs d'appui mis en place pour le Bureau de l'Envoyé spécial relèvent à la fois de la stratégie globale d'appui aux missions et d'un accord de coopération et de service passé avec un organisme partenaire des Nations Unies (FAO). La composante appui du Bureau de l'Envoyé spécial à Rome est maintenue à un niveau minimal, l'essentiel des services logistiques et administratifs étant confiés au Centre de services mondial ou à la FAO dans le souci d'en optimiser la prestation et d'en réduire le coût.

18. Dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, la gestion des biens ainsi que des ressources humaines et financières du Bureau de l'Envoyé spécial a été placée sous l'autorité du Centre de services mondial. Le Centre se charge de l'affectation des crédits, du recrutement et de la gestion des contrats du personnel du Bureau de l'Envoyé spécial (salariés et personnel extérieur), du suivi des comptes financiers du Bureau, des paiements, ainsi que de l'élaboration des états financiers mensuels et annuels. Il facilite également les démarches relatives aux déplacements, à l'obtention de visas et aux services du protocole, gère la valise diplomatique, les courriels de l'Organisation des Nations Unies et les appareils mobiles et coordonne les services d'assistance dans le domaine de l'informatique et des communications.

19. Dans le cadre du mémorandum d'accord exhaustif signé avec la FAO, celle-ci fournit au Bureau de l'Envoyé spécial, moyennant remboursement : des bureaux meublés, un service de sécurité, les services d'entretien et les équipements collectifs des bâtiments, le matériel informatique et sa maintenance, un accès aux réseaux téléphonique et numérique, une connexion Internet et des fournitures de bureau. En plus de répondre à ces besoins quotidiens, la FAO fournit au Bureau de l'Envoyé spécial, à titre ponctuel, des services de conférence et de vidéoconférence, d'interprétation et de transport.

20. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du Bureau de l'Envoyé spécial sont présentés ci-après.

**Objectif** : Assurer une paix et une sécurité durables au Sahel en aidant les gouvernements et les populations de la région à traiter les causes profondes de la crise par des initiatives à long terme et la coordination de l'action menée par la communauté internationale dans ce sens

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la gouvernance par des réformes de fond qui permettront de faire des progrès durables dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance et du développement	a) Volonté unanime de tous les gouvernements de la région de réformer leurs systèmes de gouvernance <i>Mesure des résultats</i> 2012 (estimation) : non disponible 2013 (objectif) : 1 mesure prise par au moins 1 gouvernement de la région
b) Amélioration de la coopération des gouvernements de la région dans le domaine de la sécurité permettant un renforcement du contrôle des frontières	b) i) Création d'un forum sur la sécurité qui permette des échanges réguliers entre les gouvernements de la région <i>Mesure des résultats</i> 2012 (estimation) : non disponible 2013 (objectif) : objectif atteint  ii) Formulation d'une stratégie régionale de contrôle des frontières <i>Mesure des résultats</i> 2012 (estimation) : non disponible 2013 (objectif) : objectif atteint
c) Amélioration de la situation humanitaire dans la région	c) Recul du nombre des personnes exposées à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, d'après les mesures du Bureau de coordination des affaires humanitaires <i>Mesure des résultats</i> 2012 (estimation) : non disponible 2013 (objectif) : diminution de 20 %
d) Lancement de projets de développement à long terme dans la région	d) i) Création d'un fonds mondial qui serve de plateforme pour l'adéquation des besoins et des ressources <i>Mesure des résultats</i> 2012 (estimation) : non disponible 2013 (objectif) : objectif atteint  ii) Lancement de projets d'infrastructure dans la région <i>Mesure des résultats</i> 2012 : non disponible 2013 (objectif) : 1 projet

*Produits*

- 3 rapports au Conseil de sécurité décrivant les progrès accomplis dans la formulation et la mise en œuvre de la stratégie, la contribution des bailleurs aux opérations humanitaires mises en place dans la région, les projets d'infrastructure et les activités de développement régionales
- 15 réunions organisées avec les gouvernements de la région et les autres parties concernées dans le but d'encourager les réformes des systèmes de gouvernance
- 2 conférences portant sur les grands problèmes du Sahel
- 1 communiqué concernant l'état de la coopération entre les gouvernements de la région en matière de contrôle des frontières
- 10 réunions organisées avec les gouvernements de la région afin d'encourager la coopération en matière de sécurité
- 1 conférence sur la coopération des gouvernements de la région en matière de sécurité
- 10 réunions organisées avec les acteurs du secteur humanitaire présents dans la région afin de déterminer dans quelles zones l'Envoyé spécial peut apporter son concours à l'action humanitaire
- 1 conférence régionale sur le développement d'infrastructures
- 2 conférences régionales sur la gestion des ressources

**Facteurs externes**

21. Les objectifs du mandat de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel devraient être atteints si les gouvernements de la région acceptent d'entreprendre une réforme de leur structure et de leur système de gouvernance et si la communauté internationale, en particulier les principaux pays donateurs et les membres du Conseil de sécurité, soutiennent l'action de l'Envoyé spécial.

Tableau 1

**Prévisions de dépenses**

(En millier de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2012			Montants nécessaires pour 2013			Variation 2012-2013
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart : économie (dépassement) (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation (7) = (4) - (1)
Personnel civil	-	-	-	1 817,1	1 817,1	-	1 817,1
Dépenses opérationnelles	-	-	-	2 277,4	2 277,4	80,6	2 277,4
<b>Total</b>	-	-	-	<b>4 094,5</b>	<b>4 094,5</b>	<b>80,6</b>	<b>4 094,5</b>

22. Les prévisions de dépenses du Bureau de l'Envoyé spécial pour la période d'un an s'achevant le 31 décembre 2013 s'élèvent à 4 094 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et couvriront les dépenses de personnel civil pour un tableau d'effectifs comprenant 19 postes temporaires, dont un poste d'Envoyé spécial (SGA) et 18 postes rattachés au Bureau [1 D-2, 3 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] pour une

période de 12 mois (1 817 100 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles associées. Les dépenses de personnel civil tiennent compte du recrutement échelonné des candidats, ainsi que d'un taux de vacance de postes de 10 % pour les postes d'administrateur et de 5 % pour les postes d'agent des services généraux.

23. Les dépenses opérationnelles (2 277 400 dollars) portent sur les services de consultants (790 700 dollars), les voyages (674 700 dollars), les installations et infrastructures (195 800 dollars), les transports terrestres (49 400 dollars), les transports aériens (126 000 dollars), les communications (61 100 dollars) et l'informatique (99 200 dollars), ainsi que les fournitures, services et matériel divers (280 500 dollars).

24. Dans l'attente de l'élaboration et de la présentation du présent projet de budget, le financement des dépenses engagées par le Bureau de l'Envoyé spécial est régi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, conformément aux dispositions adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/249, par une autorisation d'engagement d'un montant de 1 840 300 dollars qui prendra fin dès que l'Assemblée aura statué sur le présent budget.

### Ressources extrabudgétaires

25. Il n'est pas prévu d'allouer des ressources extrabudgétaires au Bureau de l'Envoyé spécial en 2013.

Tableau 2  
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national					
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux (1 <sup>re</sup> classe)	Services généraux (Autres classes)	Total (personnel international)	Adminis-trateurs	Agents locaux	Volon-taires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé pour 2013	1	-	1	-	3	5	4	1	15	-	-	4	19	-	-	-	19
<b>Variation</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>19</b>

26. Les effectifs proposés comprennent 15 postes opérationnels et 4 postes d'appui, dont 14 sont basés à Rome (12 opérationnels et 2 d'appui), 2 à Brindisi (appui) et 3 à New York (postes opérationnels de renfort).

27. La composante opérationnelle du Bureau basé à Rome comprend, en sus de l'Envoyé spécial (SGA), qui est employé en vertu d'un contrat-cadre : cinq postes relevant du Bureau du Chef de bureau [1 Chef de bureau (D-2), 1 responsable de l'information (P-4), 1 assistant spécial/spécialiste des affaires humanitaires (P-3), 1 administrateur adjoint de 1<sup>re</sup> classe chargé de l'information (P-2) et 1 assistant administratif (agent des services généraux, Autres classes)], trois postes relevant de l'Équipe chargée de la formulation et de la mise en œuvre de la stratégie [1 Chef de l'Équipe chargée de la formulation et de la mise en œuvre de la stratégie (P-5),

1 spécialiste des questions politiques (P-4) et 1 chargé des rapports (P-3)] et trois postes relevant de l'Équipe chargée des questions politiques [1 Chef de l'Équipe chargée des questions politiques (P-5), 1 spécialiste des questions politiques (P-4) et 1 chargé des rapports (P-3)].

28. L'effectif opérationnel du Bureau comprend également 3 postes temporaires [1 spécialiste des questions politiques (hors classe, P-5), 1 spécialiste des questions politiques (P-4) et 1 spécialiste des questions politiques (P-3)] basés à New York et chargés d'apporter un renfort au Bureau de l'Envoyé spécial au nom du Département des affaires politiques.

29. La composante d'appui du Bureau comprend deux postes temporaires affectés à l'équipe chargée des questions administratives et de l'appui basée à Rome [1 fonctionnaire d'administration (P-4) et 1 assistant administratif (agent des services généraux, Autres classes)] et deux postes temporaires basés au Centre des services mondial de Brindisi [2 assistants administratifs (agents des services généraux, Autres classes)].

## **II. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre**

30. **L'Assemblée générale est invitée à :**

**a) Approuver le budget pour 2013 du Bureau de l'Envoyé spécial pour le Sahel, d'un montant net de 4 094 500 dollars (montant brut : 4 313 300 dollars);**

**b) Ouvrir, conformément aux procédures énoncées au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/213 de l'Assemblée générale, des crédits de 4 094 500 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques), et de 218 800 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) au titre du budget-programme, ces montants étant compensés par l'inscription d'une somme égale au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).**